

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BUDGET PRINCIPAL
DM n° 6 – Création Opération 1371 – Réseau Médiathèques
Et inscription des Crédits de dépenses
Opération 1371 – Réseau Médiathèques

Séance du 23 septembre 2024
Dûment convoqué le 17 septembre 2024

En l'an 2024, le lundi 23 septembre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (25) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. MARTIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (6) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, M. RIFF, P. RIU.

Pouvoirs (5) : A. BOUSQUET (à M. GARCIA), M. BLANC (à H. BAUDET), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), S. PONSÀ (à A. LUNEAU).

Secrétaire de séance : Christine COLOMER

Acte n° : CCPC-2024267-14

Rapport

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les crédits portés sur l'opération 137 – Médiathèques, crédits concernant la construction et la mise en service des 2 médiathèques,

CONSIDERANT la nécessité de créer, et ce pour une meilleure traçabilité, une opération distincte de celle nommée ci-dessus, et sur laquelle seront portés les crédits d'investissement nécessaires à la continuité de l'exploitation

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- De créer l'opération 1371 – Réseau Médiathèques, et d'y porter les crédits d'investissement nécessaires, pour un montant de 85 000 €.
Pour cela, les crédits de dépenses de l'Opération 145 – Complexe Sportif seront diminués de 85 000 €
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

- De créer l'opération 1371 – Réseau Médiathèques, et d'y porter les crédits d'investissement nécessaires, pour un montant de 85 000 €.
Pour cela, les crédits de dépenses de l'Opération 145 – Complexe Sportif seront diminués de 85 000 €

Accusé de réception en préfecture
Sportif seront diminués de 85 000 €
Date de réception préfecture : 26/09/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240923-CCPC-2024267-14-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

